



MAIRIE

SAINT MARTIN DES NOYERS - Vendée

28, Rue de l'Eglise

☎ 02 51 07 82 60 - Fax 02 51 07 85 99

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUIN 2021

Le Conseil Municipal a :

- décidé de verser une participation pour l'année scolaire 2020/2021 correspondant aux frais de fonctionnement d'un élève scolarisé à l'école publique yonnaises revalorisés suivant l'évolution de l'indice INSEE de l'éducation (septembre 2021), pour assurer la scolarisation d'un enfant de la commune de Saint Martin-des-Noyers, en ULIS Ecole pour l'année scolaire 2020/2021, ne disposant pas de structure adaptée à Saint Martin.
- décidé de fixer les participations aux charges de scolarisation des enfants de la commune de Fougeré à 578.00 euros (forfait moyen d'un élève calculé sur la base des dépenses de fonctionnement de l'école publique), pour l'année scolaire 2020/2021, à l'école Anselme Roy.
- approuvé la convention n° P.PE.246.21.001 - P.PE.246.21.002 relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'une mission de Simulation Thermique Dynamique (STD), sur des bâtiments communaux nécessitant des travaux de rénovation énergétique, à savoir : l'école publique – 135, rue des Ormeaux et l'accueil de loisirs et périscolaire – 75, impasse des Jardins, fixant les participations financières suivantes :
 - Ecole publique : montant total de l'étude 4 180 € HT subventionnée à hauteur de 80% par le SyDEV soit 836 € HT à la charge de la collectivité,
 - Centre périscolaire : montant total de l'étude 3 950 € HT subventionnée à hauteur de 80% par le SyDEV soit 790 € HT à la charge de la collectivité,Considérant que cette action a pour objet de fournir une aide à la décision en matière de travaux de maîtrise de la demande en énergie et de production d'énergie à partir de sources renouvelables sur les bâtiments étudiés.
- approuvé la convention d'occupation sur le domaine privé communale au profit d'AZALEE, pour l'implantation d'un local technique (shelter NRO) rue Sainte Agathe (parking ancienne caserne des pompiers), dans le cadre du déploiement de la fibre optique en Vendée.
- adopté la dénomination des rues du nouveau lotissement chemin du Fromenteau :
 - « rue des Métives », la rue reliant le chemin du Fromenteau et les futurs terrains de la tranche n° 2, desservant à court terme les lots 19 à 23, (11 Voix Pour),
 - « rue des Epis », la rue reliant la 1^{ère} voie en direction de la rue des Etamboises, rejoignant la 2nde tranche (12 Voix Pour) ;
 - le lotissement garde son appellation de « lotissement le Fromenteau ».

Synthèse affichée en exécution de l'article L 2131-3 du code général des collectivités territoriales.

Fait à Saint-Martin-des-Noyers, le 7 juin 2021.
Le Maire,
Signé Christophe GOURAUD